

Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'inscrire votre enfant à l'école Sainte-Jeanne d'Arc. Voici quelques informations pratiques pour vous permettre de mieux connaître notre établissement.

L'école Sainte-Jeanne d'Arc appartient à l'ensemble scolaire Saint-Martin du Val d'Erdre qui comporte également un collège, un lycée d'enseignement général, un lycée professionnel, une filière d'apprentissage.

❖ **La structure pédagogique**

L'école accueille environ 430 élèves répartis dans 17 classes, de la toute petite section de maternelle au CM2 : 5 classes maternelles, 12 classes élémentaires.

Les élèves sont accueillis sur deux sites très proches :

- La maternelle - 28b Bd de la Gare
- L'élémentaire - 22 Bd de la Gare, adossé au collège Saint-Michel.

❖ **Les horaires de classe**

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 à 16h45

Temps de soutien pour les élèves : sur temps de pause méridienne.

Ouverture des portails : 8h50 le matin, 13h20 l'après-midi.

❖ **L'accueil périscolaire fonctionne quotidiennement au sein de l'école.**

Lundi - mardi – jeudi – vendredi : de 7h30 - 8h50 et de la fin des cours à 19h00.

A partir du CE1, les enfants peuvent être pris en charge par un enseignant, après la classe, en petits groupes, pour une l'aide au travail du soir.

❖ **La restauration** du midi est gérée par le groupe scolaire pour l'ensemble des élèves.



❖ **Les familles sont associées à la vie de l'école** pour encadrer des ateliers, accompagner des sorties... et au travers de deux associations de parents bénévoles :

➤ **L'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)** représente les parents d'élèves, anime les temps forts de la vie de l'école, organise des moments de convivialité qui réunissent les familles et agrémentent la vie des enfants au sein de l'établissement, apporte un soutien financier pour la réalisation de projets pédagogiques.

➤ **L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)** a pour mission la gestion économique et financière de l'école. Il mène à bien les projets nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et au bien-être des élèves. Il est l'employeur du personnel non-enseignant de l'école.

❖ **Une école en projet, au service de la réussite de tous les élèves**

Une école qui accueille l'enfant avec le souci de développer ses capacités et ses qualités tout en prenant en compte ses éventuelles difficultés.

Une école qui favorise l'estime de soi en valorisant la réussite de chacun.

Une école qui encourage le goût de l'effort et du travail bien fait.

Une école qui aide l'enfant à conquérir son autonomie, en le rendant acteur de ses apprentissages.

Une école qui éduque au sens des responsabilités, à l'esprit de partage, de solidarité et d'entraide, qui l'ouvre au monde.

Une école qui lui fait vivre le respect, respect de lui-même, respect de la différence et du monde qui l'entoure.

Une école qui tisse des liens en communauté éducative, où chaque personne, enfant ou adulte se sent connue et reconnue.

❖ **Une enseignante spécialisée** intervient auprès d'enfants rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages. Elle leur propose une aide spécifique et différenciée, sur temps de classe, en individuel ou par petits groupes, pour leur permettre de dépasser leurs difficultés, de retrouver le désir d'apprendre et la confiance en soi, d'acquérir une autonomie de travail.

❖ **Des modalités d'apprentissage variées et motivantes**

Aide individualisée, encouragement au tutorat et à l'entraide au sein des classes pour une meilleure réussite collective et individuelle.

Travail autour de la littérature : participation au salon du livre de Sucé sur Erdre, au prix des Incorruptibles, liens avec la médiathèque municipale, bibliothèque d'école, rallye lecture dans certaines classes...

Apprentissage de l'anglais dès le CP.

Ouverture culturelle avec les propositions de la CCEG autour de la musique, ou du théâtre.

Participation au programme Cinécole qui permet aux élèves de découvrir des films de qualité, adaptés à leur âge.

Actions de prévention : Initiation aux premiers secours, à la sécurité routière, sensibilisation au développement durable, prévention du harcèlement...

❖ **Des sorties scolaires** sont proposées par les enseignants, en fonction de l'âge des enfants, en cohérence avec le projet d'année. Elles contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des professionnels dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales...

Les enfants sont amenés à vivre l'expérience d'une classe découverte (classe de neige) au cours de leur scolarité en élémentaire.

❖ **La découverte d'activités sportives diversifiées** telles que la voile, le canoë, la danse, la natation, le basket, avec la participation d'intervenants qualifiés.

❖ **Des temps forts rythment l'année scolaire** : marché de Noël, course solidaire, carnaval, journées sportives, portes ouvertes, kermesse...

❖ **Une proposition pastorale**

Une éducation à la foi est proposée aux élèves :

- De la maternelle au CP, **l'éveil à la foi**,
- A partir du CE1, **la culture religieuse** pour transmettre un patrimoine historique, culturel et religieux
ou bien **la catéchèse**, en lien avec la paroisse et avec l'aide des parents.

Des actions de solidarité émaillent le parcours scolaire des élèves.

Préparer la rentrée

- **À partir de novembre 2023** : Rencontre avec le chef d'établissement, présentation de l'école, de son fonctionnement, de son projet. Inscription possible.
- **Portes ouvertes** : Samedi 13 janvier 2024. Visite de l'école, rencontre avec l'équipe enseignante.
- **Mai / juin 2024** : Accueil dans les classes de Petite Section des futurs élèves (multi-accueil)
- **Mai-juin 2024** : Envoi des circulaires de rentrée et des listes de fournitures.
- **Juin 2024** : Réunion d'information et de préparation à la rentrée avec les enseignantes de Petite et Très Petite Sections.
- **Avant la rentrée** : Accueil des enfants de maternelle dans leur classe.
- **Rentrée des élèves** : Lundi 2 septembre 2024 (à confirmer).

Les tarifs 2023/2024

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi)

✓ Accueil le matin dès 7h30
sur le site maternelle et sur le site élémentaire

✓ Accueil périscolaire gratuit
de 16h45 à 17h00

✓ Garderie jusqu'à 19h00

Tarif périscolaire

0,55 le quart d'heure

Proposition d'aide aux devoirs à partir du CE1 (lundis, mardis, jeudis) de 17h à 18h - tarif horaire : 3,70 €

RESTAURATION

Restaurant sur place

- ✓ Maternelle : 4,50 €
- ✓ Élémentaire : 4,70 €

SCOLARITÉ (tarif mensuel – sur 10 mois)

- ✓ Nortais
TPS/PS : 35 €
MS/GS : 36 €
Elémentaire : 37 €

- ✓ Autres communes : 43 €
- ✓ Facturation mensuelle sur 10 mois (septembre à juin)
Paiement par prélèvement automatique

À QUOI SERVENT VOS CONTRIBUTIONS ?

L'école étant sous contrat d'association avec l'Etat, ce dernier prend en charge les salaires des enseignants. La commune couvre en partie les frais de fonctionnement de l'établissement.

La contribution financière sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative) et celles liées à l'entretien du patrimoine immobilier.

Ecole Ste Jeanne d'Arc
28 bis Boulevard de la Gare – 44390 Nort sur Erdre

☎ 02 40 72 49 49

✉ contactecole@ec-erdre.fr

@ ec-erdre.fr